



Synthèse des points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale
du 27 novembre 2018 :

1. Evaluation annuelle du plan stratégique 2017-2019 ;
2. Recommandation du Comité de rémunération.

1. Evaluation annuelle du plan stratégique 2017-2019 ;

- IPFBW participe pour la dernière fois, avant 2023, à la recapitalisation du GRD.
- IPFBW paie ses charges d'emprunts aux différentes banques.
- IPFBW assure le versement d'un dividende.
- IPFBW suit la mise en conformité d'EBW par rapport au décret bonne gouvernance ainsi que ces activités.
- IPFBW poursuit sa politique d'achat groupé et se penche sur de nouveaux services à offrir aux communes associées tout en respectant son objet social.

2. Recommandation du Comité de rémunération

Adaptation des rémunérations des président et vice-président comme suit :

➤ **En ce qui concerne la Présidence :**

Elle percevra une rémunération annuelle brute et unique pour l'exercice de ses fonctions. Celle-ci est fixée à 11.426,94 € (indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990).

➤ **En ce qui concerne la Vice-présidence :**

Celle-ci équivaut à 50 % du montant attribué à la Présidence, soit 5.713,47 € brut/an (indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990).

